

emprunts et prendre les mesures pour rencontrer les intérêts. On a voté des subsides considérables et nous sommes appelés à les payer. Il faut maintenant trouver les fonds nécessaires pour cela.

Maintenant, un autre point : C'est la construction des ponts en fer. C'est encore une chose qui a été approuvée par tout le pays. Le nombre considérable de demandes venant de tous les points de la province démontre que c'est une mesure excessivement populaire. Cette mesure est non seulement utile, mais elle est nécessaire. En effet, il suffit de parcourir un peu la province pour se convaincre de la nécessité de faire disparaître les obstacles formés par les grands cours d'eau qui sillonnent le pays.

Maintenant, outre le règlement de l'affaire des biens des Jésuites et les subsides aux chemins de fer, il faut nécessairement trouver l'argent pour rencontrer :—les montants légitimement dus sur les réclamations en rapport avec la construction du palais législatif et du palais de justice, à Québec ;—les sommes nécessaires aux travaux déjà autorisés, de la construction d'une prison et de l'agrandissement du palais de justice à Montréal ;—à la construction de voûtes à l'épreuve du feu, et aux grosses réparations devenues urgentes dans les palais de justice des districts ruraux.

Bien souvent des intérêts considérables, la fortune même des familles dépendent des documents qui sont confiés à la garde de ces palais de justice, et des incendies assez fréquents peuvent détruire ces documents précieux et importants. Il est nécessaire de les mettre à l'abri des accidents de toute nature.

On nous parle aussi de la construction de nouveaux palais de justice dans deux comtés importants : ceux d'Ottawa et de Pontiac. Ces comtés se développent avec une grande rapidité. La population y augmente considérablement chaque année. Les besoins des justiciables sont assez pressants, et je ne vois pas pourquoi on refuserait d'accorder à ces comtés ce que les plus vieux comtés ont obtenu. D'ailleurs, le principe en a déjà été admis par la Législature précédente et ce n'est que pour exécuter sa volonté qu'on construira ces nouveaux palais de justice.

Quant aux nouveaux subsides des chemins de fer, les raisons qui sont données dans le discours du trône sont suffisantes. Il y a de ces chemins de fer qui sont commencés. Il y en a d'autres qui sont des lignes destinées à donner à ceux déjà construits une plus grande utilité et à leur faire fournir une plus grande somme de revenus. Dans l'intérêt de la province, il faut compléter ces travaux. On ne peut pas s'arrêter : il faut aller jusqu'au bout, dans cette œuvre importante qui a été entreprise par la Législature précédente.

À présent, quand à l'argent qui a été dépensé et qu'on est appelé à dépenser pour les écoles gratuites du soir ; ceux qui ont entendu, dans les sessions précédentes, les remarques faites des deux côtés de cette Chambre et l'approbation donnée à cette mesure sur tous les points du pays, et ceux qui ont été témoins du nombre considérable de personnes qui ont prouvé qu'elles avaient réellement besoin de l'instruction qui se donnait là, ne peuvent désapprouver maintenant les sacrifices qui ont été faits. Ils ne peuvent refuser de continuer à en faire dans l'avenir. Je ne veux pas répéter des banalités en parlant de la nécessité de l'instruction ; je ne ferais pas autre chose que prouver que la lumière nous éclaire. Car, sans instruction, que sont les peuples aujourd'hui ? Sans instruction que sont les individus ? Pour jouer un rôle dans la société, pour être quelque